

**Séance du Conseil général du 13 décembre 2021
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Présidence : M. Raphaël Schärz

Secrétaire-Caissier : M. Claude Gagnebin, Secrétaire-Caissier communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, Assistante-secrétaire

Monsieur le Président, Raphaël Schärz : Madame le Maire, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, je vous souhaite la cordiale bienvenue à cette séance. La séance de ce soir a été régulièrement convoquée par les moyens usuels et officiels.

- Par publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 41 du 18 novembre 2021
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

Monsieur le Président, Raphaël Schärz : je vous demanderais de faire une minute de silence pour les personnes décédées, Madame Sabine Egger ancienne collaboratrice de la Commune, Monsieur Louis Boillat ancien Maire de la Commune, Madame Martine Jobin Jeannotat sœur de Andrée Guenat, Monsieur Jean-Daniel Stauffer frère de Pierre Henri Stauffer, Monsieur Gérard Cattin ancien Conseiller général, ainsi que toutes les autres personnes chères qui nous ont quittés durant l'année écoulée. Je vous demanderais de vous lever.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 23 août 2021
3. Communications
4. Questions orales
5. Discuter et approuver le renouvellement de l'adhésion au Parc naturel régional du Doubs pour la période 2023-2032
6. Budget 2022
 - a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
 - b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2022
 - c) Donner connaissance du budget des investissements 2022
7. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 115'000.00 destiné au financement de la révision du Plan de zones de notre commune ainsi que son financement
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement
8. Discuter et approuver le nouveau Règlement sur le subventionnement de mesures écologiques en lieu et place du Règlement concernant la subvention de nouveaux logements
9. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Mukunga Pepe et fixer la finance d'admission
10. Traitement de la motion du groupe PS/Les Verts : "Subvention/contribution communale pour l'aménagement de STEPS individuelles"
11. Elections
 - a) du Président du Conseil général

- b) du premier Vice-Président du Conseil général
- c) du second Vice-Président du Conseil général
- d) des scrutateurs
- e) d'un membre de la Commission de révision des règlements

Monsieur Pierre-Yves Dubois : au nom de mon groupe, je demande que nous retirions le point 10 de l'ordre du jour. En effet, cet ordre du jour est déjà très copieux et il n'y a aucune urgence à traiter la motion du groupe PS/Les Verts.

Au vote, le retrait du point 10 de l'ordre du jour est accepté par 10 voix contre 4.

L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 23 août 2021
3. Communications
4. Questions orales
5. Discuter et approuver le renouvellement de l'adhésion au Parc naturel régional du Doubs pour la période 2023-2032
6. Budget 2022
 - a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
 - b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2022
 - c) Donner connaissance du budget des investissements 2022
7. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 115'000.00 destiné au financement de la révision du Plan de zones de notre commune ainsi que son financement
 - b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement
8. Discuter et approuver le nouveau Règlement sur le subventionnement de mesures écologiques en lieu et place du Règlement concernant la subvention de nouveaux logements
9. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Mukunga Pepe et fixer la finance d'admission
10. Elections
 - a) du Président du Conseil général
 - b) du premier Vice-Président du Conseil général
 - c) du second Vice-Président du Conseil général
 - d) des scrutateurs
 - e) d'un membre de la Commission de révision des règlements

1. Appel

Monsieur le Président, Raphaël Schärz : je passe maintenant à l'appel. Les personnes suivantes sont excusées : Messieurs Matthias Bucheli et Basile Cattin, Mesdames Andrée Guenat et Nathalie Moser et Monsieur Alain Paupe. 16 membres du Conseil général sont donc présents. Tous les Conseillers communaux sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 23 août 2021
--

Personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président, Raphaël Schärz : je remercie Marlyse pour son excellent travail.

3. Communications

Conseil général

Monsieur le Président, Raphaël Schärz : j'ai reçu deux questions écrites de Monsieur Yann Chappatte. Je vous en donne lecture.

Conseil général

Les Bois

Question écrite

Terrains non construits

Plusieurs terrains vendus par la commune n'ont toujours pas été construits, bien qu'ils aient été acquis depuis fort longtemps.

Ainsi diverses questions se posent pour les parcelles N° 1167 et N° 1170.

- Réalisation d'un historique qui mentionne la date d'achat et la date de réméré
- Quelle est la procédure en cours pour que construction soit faite ?
- Quand et comment ces parcelles reviendront-elles à la commune puisqu'elles ne sont pas construites ?
- D'autres parcelles vendues par la commune demeurent-elles non construites ? Dans l'affirmative, il est attendu réponses aux questions ci-dessus, ce pour chaque parcelle concernée ?

Merci d'avance d'apporter réponses à cette question écrite.



Nouveaux postes, des éclaircissements nécessaires

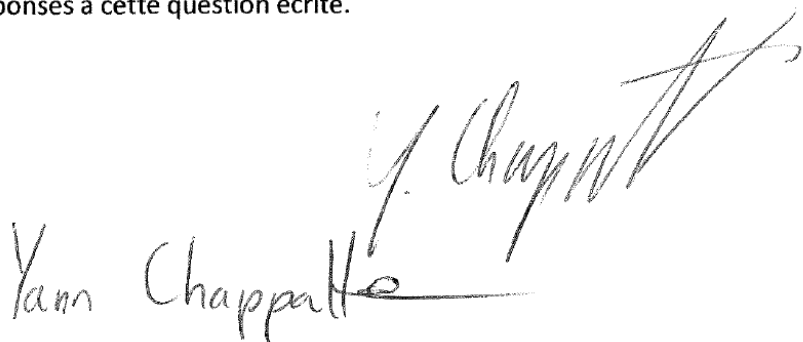
Lors du dernier CG, plusieurs postes ont été validés. Or, comme indiqué lors du débat d'entrée en matière et lors du débat de fonds, les éléments pour valider ces postes manquaient. La question de la pertinence d'effectuer un référendum s'est posée, mais celui-ci devant porter sur l'intégralité des postes, il y a donc été renoncé. En revanche, de nombreuses questions demeurent pour le poste administratif et pour le poste de voyer.

- Quels sont les soldes vacances à la fin de chaque semestre pour les années 2018 à 2020 ainsi qu'au 30 juin 2021 pour tous les employés actifs à la voirie, à la conciergerie et à l'administration communale, ce de façon individuelle et globale pour le service ?
- Quels sont les soldes d'heure à la fin de chaque semestre pour les années 2018 à 2020 ainsi qu'au 30 juin 2021 pour tous les employés actifs à la voirie, à la conciergerie et à l'administration communale, ce de façon individuelle et globale pour le service ?
- Quelle étaient les effectifs en personnes et en équivalents temps pleins pour chacune des fonctions de la voirie, de la conciergerie et de l'administration communale ce à la fin de chaque semestre pour les années 2018 à 2020 ainsi qu'au 30 juin 2021 et au 30 septembre 2021 ?
- Combien d'heures ont été payées par service pour la période 2018 à juin 2021 ?
- Quels sont les taux d'occupation au 1^{er} décembre 2021 pour chacun des postes et quels sont, à la même date, les pourcentages octroyés selon le règlement du statut du personnel communal ?
- Fournir un historique de l'évolution des pourcentages des postes de travail pour les fonctions décrites à l'article 5 du règlement sur le statut du personnel communal avec comme date initiale le 1.1.2017. Préciser de façon individuelle et détaillée les variations en % décidées par le conseil général jusqu'au 30.9.2021 et donc ainsi fournir les pourcentages finaux consécutivement à la séance du CG du 23.8.2021.

Ces questions auraient dû avoir des réponses claires dans le message distribué au conseil général pour qu'il puisse statuer en toute connaissance de cause, les obtenir maintenant demeurent une nécessité.

Pour terminer, il est attendu que le conseil communal veille impérativement au respect des institutions et de leurs membres. En effet, à la suite du dernier conseil général, mes propos sur le thème de cette question écrite ont été relayés de façon tronquée auprès d'une association dont je suis membre. Cette situation n'est pas acceptable et ne devra jamais être répétée, car elle a nécessité des discussions et justifications inutiles. En effet, les propos de l'employée communale étaient erronés et tendancieux pour le moins. Le débat politique doit impérativement être garanti et le devoir de réserve dans l'exercice de sa fonction respecté par l'employée.

Merci d'avance d'apporter réponses à cette question écrite.


Yam Chappatte

Monsieur le Président, Raphaël Schärz : je transmettrai ça au Conseil communal qui répondra lors d'une prochaine séance du Conseil général. J'ai également reçu une motion du groupe Liste libre de Monsieur Pierre Henri Stauffer. Je vous la fais circuler.



CH-2336 Les Bois-Jura-Suisse

MOTION au Conseil Général

du 13 décembre 2021

LISTE LIBRE LES BOIS

Droit de regards et pouvoir de décision sur les heures d'ouvertures de la crèche et de l'UAPE

Dans le but de servir la population dans le cadre de structures d'accueil, La Liste Libre dépose ce jour au Conseil Général des Bois, la motion demandant au conseil communal d'étudier et de permettre d'harmoniser les heures d'ouverture de la structure CROQUE-POMME et UAPE afin de servir les familles et habitants de la commune des Bois et d'avoir un pouvoir de décision à ce sujet.

(Voir question orale du 28 juin 2021)

Mandataire : P H Stauffer

Signataires :

Les Bois, le 13 décembre 2021

Conseil communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume :

Poste de Secrétaire/Caissier·ère : ce poste a été mis au concours et une trentaine d'offres sont parvenues dans les délais. Une dizaine de personnes ont été auditionnées une première fois et six autres ont été convoquées devant le Conseil communal pour une deuxième audition. Des critères de compétences professionnelles, sociales et relationnelles ont été évalués et le cahier des charges mis à disposition. Fin octobre, le Conseil communal s'est décidé à l'unanimité pour la candidature de Madame Séverine Bippert, 43 ans, mariée, mère de deux filles, habitante des Bois. Elle remplissait toutes les conditions requises. Madame Bippert a suivi l'Ecole supérieure de commerce et a obtenu un Brevet fédéral de spécialiste en gestion du personnel. Elle a travaillé plusieurs années à la Ville de La Chaux-de-Fonds, tout d'abord a partagé un poste entre la Direction des finances et la Caisse de pension puis vingt ans comme Cheffe des ressources humaines à 100 %. Elle participait aux séances "comptes et budget" du Conseil communal. Elle a formé des apprentis·es de commerce durant tout son parcours professionnel. Elle a également suivi des cours de comptabilité générale cette année encore. Elle commencera au 1^{er} février 2022. Nous la remercions d'avance pour son implication.

Election d'un Conseiller communal pour le poste actuellement vacant : cette élection aura lieu le 13 février 2022, le PDC n'ayant aucun membre à proposer.

Plan d'alimentation en eau : les travaux sont en cours avec l'entreprise AFRY (anciennement Toscano). Le PGA vise à faire le bilan du réseau existant et planifier à long terme le développement du Service des eaux de la Commune ainsi que des options futures. Le réseau totalise 48 kilomètres de conduites ainsi que trois réservoirs. Le coût des actions identifiées dans ce plan sera repris pour l'établissement des taxations futures et des futurs règlements.

Toit de la crèche : la société Eternit nous informe que ce toit réalisé en 2008 devra être revissé car les vis présentent un défaut d'étanchéité pouvant entraîner une infiltration d'eau et le pourrissement des lattes sous joints situées en dessous. Ces mesures de sécurisation sont à la charge de l'entreprise.

Gare CJ : le Conseil communal a rencontré une délégation des CJ, d'importants travaux de réaménagement de la gare vont être entrepris dès 2024-2025 et le trafic va passer de la cadence d'une heure à la demi-heure. La bande actuelle faisant office de quai va disparaître et deux quais seront construits. Le quai 1 attenant au bâtiment actuel sera couvert avec une marquise et le quai 2 sera réservé si des croisements doivent se faire. 22 places de stationnement Parc & Raid verront le jour à l'Est du bâtiment actuel et 6 places à l'Ouest. Le passage inférieur actuel sera obturé et un bassin versant au-dessus des voies sera aménagé pour une rétention des eaux qui s'y déversent violemment en cas d'orage et de fortes pluies. Ce bassin de rétention aura une capacité de 80 m³ d'eaux pluviales. Un nouveau passage sous-voie à côté des toilettes publiques sera réalisé. Différents échanges de terrain seront négociés.

Route de Biaufond – Rue du Doubs : trois gros cailloux ont été posés provisoirement dans le contour entre Progressia 1 et Progressia 2 suite à une question au dernier Conseil général et après cinq à six ans d'interdiction de circuler sauf pour les riverains. Les effets bénéfiques ont été immédiats et, à présent, les enfants peuvent se rendre à l'école en étant en sécurité et les enfants de la crèche s'y promener, certains font déjà du bob. Les concepteurs de GPS devront mettre à jour leur itinéraire en indiquant la route de contournement car de nombreux camions empruntaient encore ce tracé.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : j'ai encore un point de situation de la Commission de révision des règlements. Cette commission m'a demandé de transmettre ces informations :

Point de situation de la commission des règlements

L'an 2021 arrivant à son terme, la commission des règlements souhaite informer le conseil général et la population de l'état d'avancement de ses travaux.

- Les règlements concernant la taxe des chiens et la taxe de séjour ont été validés au cours de cette année par le conseil général.
- Les règlements des élections communales et votations, d'organisation et du conseil général ont été construits en tenant compte du sondage effectué auprès de la population et adaptés selon la dernière communication de la commission faite lors du conseil général du 28 juin 2021. Ces 3 règlements ont été appréciés au sein des partis politiques et ont été transmis ces derniers jours auprès de l'autorité cantonale pour appréciation. Ces 3 règlements influenceront l'organisation communale et seront donc autant que possible soumis au conseil général au cours du printemps et avant l'été aux électrices et électeurs. Le but est que ces 3 règlements soient en fonction lors des élections communales de l'automne 2022. Ainsi, on peut résumer le calendrier idéal comme suit :

I.	Transmission des 3 règlements au CC	7.12.2021
II.	Transmission au canton	12.2021
III.	Etude au sein de l'administration cantonale	12.2021 - 2.2022
IV.	Adaptations des règlements par la commission	3.2022
V.	Conseil général	4.2022
VI.	Séance d'information à la population	5.2022
VII.	Votation populaire sur les 3 règlements	6.2022
VIII.	Échéance dépôt des listes	29.8.2022
IX.	Elections pour la période 2023-2027 (1 ^{er} tour)	23.10.2022
- En observant les règlementations des autres communes il a été constaté que notre commune ne bénéficie pas d'un règlement sur le traitement des autorités communales, la commission a donc décidé d'en créer un et le proposera au conseil général au cours du printemps 2022.
- Le règlement de la sécurité locale a été réalisé et déjà apprécié par l'ensemble des partis, il est actuellement en phase de discussion avec le préposé cantonal à la protection des données, puis sera transmis au canton pour étude. Il devrait être proposé au conseil général au cours du 1^{er} semestre 2022.
- Le règlement sur l'octroi des bourses datant de 1980 est en cours de refonte auprès de la commission et devrait aussi être proposé au conseil général au cours du 1^{er} semestre 2022.

La commission souhaite aussi informer qu'elle s'est déjà réunie 16 fois dont 8 fois au cours des trois derniers mois pour traiter les 8 règlements évoqués dans cette information.

Pour terminer, elle souhaite rappeler qu'elle demeure à l'écoute et à disposition de l'ensemble des citoyens de notre commune.

La commission des règlements, décembre 2021

4. Questions orales

1) Monsieur Yann Chappatte : ma première question orale va partiellement être en lien avec ce qu'on vient d'entendre. La commission avait effectué un sondage, également donné son point de vue et considéré ces éléments dans les différents règlements en cours de révision, maintenant d'approbation au Canton. Le but de ma question est de connaître succinctement la position du Conseil communal par rapport à une éventuelle fusion de communes, également quelles sont les démarches qu'il va entreprendre pour initier les premières relations avec les communes voisines.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : si j'ai bien compris la question, ce n'est pas concernant tout le sondage, c'est uniquement pour la fusion de communes ?

Monsieur Yann Chappatte : exact.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : concernant une fusion, l'intérêt des citoyens sollicite un éventuel processus de fusion avec plusieurs communes franc-montagnardes (46 oui contre 22 non). Le Conseil communal actuellement composé de six membres n'a pas eu les ressources en temps et aussi la motivation et les conditions requises pour entreprendre sereinement des approches avec d'autres communes. Nous avons des impératifs prioritaires partagés avec les autres communes comme le bon fonctionnement du Centre de loisirs des Franches-Montagnes, l'adhésion ou pas des communes au Parc du Doubs, la mise sur pied de la zone AIC (activités d'intérêt cantonal au Noirmont), le bon fonctionnement des déchets carnés après le départ du titulaire, la coordination des déchets, notamment une autre proposition, une mise à l'enquête publique concernant les sacs taxés, etc.

Monsieur Yann Chappatte : partiellement satisfait.

2) Monsieur Marcel Barthoulot : lorsqu'on roule sur la route cantonale dans le village, les bouches d'égouts sont de plus en plus enfoncées. Cela devient dangereux pour la circulation. Pensez-vous agir au plus vite ? Cela avant qu'il y ait un accident, comme vers la descente au cimetière.

Monsieur Christophe Baume : nous nous occupons du problème des bouches d'égouts et dépotoirs. Il faut savoir qu'il n'appartient pas qu'à la commune d'effectuer des réfections sur la traversée du village. Toutes les structures d'eaux claires sont à la charge du canton et tout ce qui est des eaux usées est à la charge de la commune. Raison pour laquelle nous avons, avec le SIN, répertorié au mois de novembre dernier toutes ces chambres afin de définir dans quel état se trouvent ces éléments et qui fait quoi. Il faut urgemment réparer une chambre appartenant à la commune vers le cimetière et une autre au canton en face de l'école, ceci dès que les conditions météorologiques le permettront. Si le Canton du Jura veut bien sortir un peu d'argent pour la traversée du village des Bois, des travaux de plus grande envergure auront lieu le printemps prochain afin de réparer l'ensemble de ces couvercles, soit 12 à la charge de la commune et 10 pour le canton. La route cantonale n'est âgée que de 20 ans mais est dans un état très préoccupant : joints des pavés complètement pourris, idem pour la fixation des couvercles, affaissement et fissures à divers endroits. C'est ce qui est ressorti de l'analyse faite le mois passé, mais, paroles de l'Etat : nous n'avons pas d'argent pour refaire nos routes !

Monsieur Marcel Barthoulot : je suis satisfait.

3) Monsieur Yann Chappatte : ma deuxième question porte sur le Plan directeur régional. Nous avons pris connaissance de ce Plan directeur régional. Le souhait ce soir est d'entendre si le Conseil communal a déjà pu en prendre connaissance et ainsi pouvoir nous communiquer son degré de satisfaction. Je profite de cette question pour relever l'étonnement complet de constater qu'on imagine ou qu'il est possible qu'on valorise certains sites, notamment qu'on installe potentiellement un nouveau camping dans le secteur de Biaufond. C'est particulièrement une hérésie. On se battra en temps utiles si ça se confirme, mais entre deux j'aimerais l'appréciation du Conseil communal sur ce Plan directeur et les retours qu'il pourrait donner.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : nous avons travaillé avec trois autres communes (Saignelégier, Les Breuleux et Le Noirmont) et sommes arrivés à une planification régionale (pôle régional de Saignelégier) selon la fiche U.10 du Plan directeur cantonal. Conformément à l'article 75d de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT), le PDR détermine les objectifs de développement et d'aménagement de la région et la manière de coordonner les actions dépassant le cadre communal. Instrument de planification, représentant l'intérêt public, le PDR réunit les différents acteurs de

l'aménagement du territoire. Il doit permettre de relever les défis régionaux à venir en coordonnant les plans d'aménagement local (PAL) des communes entre eux et avec le Plan directeur cantonal. Il lie les autorités cantonales et communales entre elles au niveau du schéma directeur et des fiches thématiques. C'est un document stratégique obligatoire et qui sera repris lors de la révision des PAL. La commune a pu donner son avis dans ce document et émettre des propositions concrètes d'aménagement de son territoire, ainsi le but est atteint et satisfaisant. Dans ce PDR, nous avons mis le nombre d'habitants prévus pour la Commune des Bois, soit +80 jusqu'en 2030, de 2030 à 2040 +30 habitants, 26 postes de travail EPT jusqu'à 2030 et 6 EPT de 2030 à 2040. Nous avons aussi obtenu 5.5 hectares pour développer la zone CMH. Concernant le camping de Biaufond cité dans le PDR, nous avons rediscuté de ce site au Conseil communal lors de la rédaction du rapport d'opportunité de notre PAL futur et avons abandonné cette proposition pour différentes raisons : pas de terrain communal à Biaufond, pas d'amenée d'eau potable, il n'y a pas d'épuration des eaux, etc.

Monsieur Yann Chappatte : totalement satisfait.

4) Monsieur Marcel Barthoulot : je constate chaque fois que je descends aux déchets verts au Bas du Village que des voitures sont parkées sur la Place du Champ de Foire. Ont-ils le droit de rester là ? Si c'est tout le temps, ne peut-on pas leur faire payer un droit de parcage pour l'année ?

Monsieur Christophe Baume : c'est un fait que ce parking n'est pas réglementé par des interdictions de stationner et des horaires, etc. C'est un parking qui est utilisé souvent pour des parcs à long terme. A l'avenir, c'est vrai qu'il faudrait un peu plus gendарmer par rapport à ces véhicules qui stationnent sans plaque. Dans le règlement, c'est autorisé trois mois. Il faudra certainement gendарmer pour faire enlever ces véhicules. Faire payer une taxe par véhicule, ça me semble un petit peu compliqué à fixer. C'est vrai qu'il faut qu'on règle ce problème un petit peu plus sévèrement.

Monsieur Marcel Barthoulot : je suis satisfait.

5. Discuter et approuver le renouvellement de l'adhésion au Parc naturel régional du Doubs pour la période 2023-2032

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je souhaite la bienvenue aux deux représentantes du PNRD qui se sont déplacées pour nous présenter le Parc naturel régional du Doubs.

Monsieur le Président, Raphaël Schärz : je vais également profiter de saluer ces deux représentantes du Parc du Doubs.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : la Commune des Bois fait partie de ce Parc depuis le 1^{er} janvier 2013. Aujourd'hui, il s'agit de renouveler notre adhésion et adhérer à la future charte par un contrat du Parc que vous avez reçu à la maison. Nous avons également reçu un dépliant du Parc dans tous les ménages. On avait déjà un peu développé ce qui s'était passé sur la commune, les Conseillers généraux ont reçu les actions qui ont été faites.

Monsieur Yann Chappatte : je m'excuse de vous interrompre, mais pour éviter tout problème ultérieur de vice de forme, est-ce qu'on peut juste formellement approuver l'entrée en matière ?

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Madame Véronique Gigon : merci de nous accueillir ce soir pour ce thème du renouvellement de la charte du Doubs. Je m'appelle Véronique Gigon, je suis Présidente de l'association du Parc du Doubs. Je suis accompagnée par Lise Laville qui est stagiaire, cheffe de projet. Si vous le permettez, nous aimerions vous donner quelques informations sur le Parc, ce que c'est, comment ça fonctionne et sur des projets concrets qui ont été réalisés aux Bois et sur la suite si Les Bois acceptent de repartir pour une période de dix ans. Le Parc, vous le connaissez, c'est cette zone qui va de Saint-Ursanne jusqu'au Brenets, qui suit la rivière du Doubs et qui couvre aussi les hauts plateaux des Franches-Montagnes. Les acteurs du Parc, ce sont les communes. Actuellement, il y a 15 communes, depuis la fusion du Locle et des Brenets. Depuis vendredi passé, la Commune de Soubey a décidé d'adhérer au Parc. Les Communes de Muriaux et du Bémont ont décidé de soumettre aussi l'adhésion au vote, mais le vote n'a pas encore eu lieu. Qu'est-ce que c'est qu'un parc naturel ? Le Parc du Doubs est ce qu'on appelle un parc naturel régional, c'est-à-dire que c'est une région qui est reconnue pour ses valeurs naturelles et paysagères exceptionnelles, notamment un paysage qui mérite d'être protégé et valorisé, mais aussi une nature, un patrimoine agricole, industriel particulier. Comment fonctionne un parc ? Un parc, c'est un outil de la Confédération pour développer des projets de développement durable qui permettent de soutenir des activités économiques tout en préservant la région. Un parc réalise des projets et ces projets sont en grande partie financés par les subventions fédérales. Il existe 19 parcs en Suisse, 1 parc national que vous connaissez, c'est celui des Grisons qui est un parc complètement protégé, complètement inhabité. Tous les autres parcs sont des parcs naturels régionaux qui ne sont pas protégés, qui sont des zones à protéger, valoriser, mais qui n'ont pas un statut de protection. Un parc naturel régional a trois missions. Première mission : protéger et valoriser la région, deuxième mission : renforcer les activités économiques fondées sur le développement durable, ces deux missions doivent se combiner, ne doivent pas s'opposer, troisième mission : sensibiliser au développement durable. Comment fonctionne un parc ? C'est une association qui a des membres qui sont des personnes privées, des entreprises. Les principaux membres sont des communes. Il y a une assemblée générale, un comité qui est composé de représentants des communes et de représentants d'associations. Le comité est bénévole, moi également. Mais le parc a une structure professionnelle, ce sont les chefs de projet, plus un directeur, 9 personnes à temps partiel pour le Parc du Doubs. Ce sont ces personnes qui mènent le projet et qui rapportent à la Confédération. Un parc est complémentaire. Cela veut dire qu'un parc va travailler avec tous les acteurs de la région, principalement les communes, mais aussi avec les associations, les autorités cantonales, les chambres d'agriculture, les chambres de commerce, Jura Tourisme, etc. Le but d'un parc est de mettre tous ces acteurs du territoire régional ensemble pour réaliser des projets. Un parc n'apporte aucune protection supplémentaire. Lise Laville va vous présenter les projets que le parc a faits aux Bois pour que vous ayez une idée un peu plus concrète de ce que ça peut représenter.

Madame Lise Laville : il y a plusieurs actions qui ont été menées par le parc dans tout un périmètre. Là, je vais un peu exposer brièvement ce qui a été fait sur votre commune. Au niveau de la préservation de la nature et du paysage, il y a notamment des petites structures comme des tas de pierres, des tas de branches qui ont été mis en place chez différents agriculteurs pour la sauvegarde de l'hermine, avec l'aide d'agriculteurs ou de bénévoles. Il y a également des conseils qui sont prodigués pour l'éradication des plantes néophytes, donc des plantes envahissantes. Il y a des arbres fruitiers hautes tiges qui ont été plantés depuis 2015 sur la commune et des animations autour de ces arbres fruitiers ont été réalisées. Ce ne sont pas moins de 51 sources qui ont été répertoriées ces dernières années sur le périmètre de la commune. Il y a aussi un parrain de l'observatoire du paysage qui a été formé par le

personnel du parc. C'est un suivi photographique des différents paysages du parc pour voir l'évolution de celui-ci et voir comment on peut agir. Au niveau du soutien économique, la majeure partie sur votre commune c'est essentiellement la valorisation des produits du terroir. Sur 54 produits que compte le parc, il n'y en a pas moins de 33 qui sont labellisés sur votre commune. Nous mettons aussi en valeur une ancienne culture de carottes, la carotte jaune du Doubs qui est mise en valeur au Restaurant du Paysan horloger sur la carte. Il y a également des visites d'exploitations qui se font chez les éleveurs de chevaux Franches-Montagnes avec un accueil public pour valoriser leurs traces indigènes. Notamment en ce moment, il y a une exposition à Maison-Rouge sur le cheval Franches-Montagnes. Il y a une offre touristique avec le chemin de la contrebande. C'est un chemin franco-suisse le long du Doubs qui passe par votre commune. C'est donc aussi un soutien à l'économie du village en mettant en valeur les acteurs touristiques de votre commune. Une ligne de cars postaux est aussi soutenue par le Parc qui relie La Chaux-de-Fonds à Biaufond. Concernant la sensibilisation à l'éducation et à l'environnement, il y a une sensibilisation grand public et une sensibilisation plus spécifique pour les écoliers. Pour le grand public, une balade a été organisée en 2019 sur votre commune qui était intitulée "le riche passé des côtes du Doubs". Concernant la sensibilisation des enfants, il y a un programme qui s'appelle "graines de chercheurs". Sur votre commune, deux classes ont participé sur le thème de l'hirondelle. Au niveau de la communication, nous avons tous les canaux des médias qui existent : internet, réseaux sociaux, presse, etc.

Madame Véronique Gigon : ce qui est important, c'est de mentionner ce que le Parc ne fait pas. Parfois, il y a des malentendus sur le rôle d'un parc. Un parc ne va pas s'opposer à la construction d'éoliennes par exemple. Il ne va pas non plus inciter la construction d'éoliennes. Un parc a un rôle d'information, de protection, mais il a aussi un rôle de développement d'énergies durables. Il ne peut donc pas à la fois soutenir la construction d'éoliennes et protéger le paysage. Ce qui est très important c'est que ce type de problèmes, ce sont vraiment les habitants des régions qui doivent décider s'ils en veulent ou pas. Un parc n'a rien à dire là-dedans. La même chose pour l'arasement des seuils sur le Doubs. Un parc ne va pas prendre position. Un parc ne va jamais non plus s'opposer à des constructions de bâtiments. Il ne va pas avoir le droit de faire opposition, de faire des propositions. Un parc ne peut pas investir dans des infrastructures. On entend dire dans certaines communes que le parc n'est pas d'accord de construire des solutions de télécommunications pour des fermes isolées, que le parc n'est pas d'accord de trouver des solutions pour l'alimentation en eau, mais le parc n'a pas le droit de faire ce type d'activité selon les règles de la Confédération. Finalement, un parc n'a aucun pouvoir de contrainte. Un parc ne peut rien imposer, il ne peut pas décider d'obligations pour ses habitants. Aujourd'hui, vous votez pour la charte 2023-2032. En fait, la charte ce sont les objectifs d'un parc pour les 10 années à venir et ça contient les objectifs. Ces objectifs, ce sont les mêmes que ceux qu'on vous a présentés. On va continuer avec ces objectifs qui ont fait l'objet d'ateliers ce printemps et que les acteurs du Parc souhaitaient pour l'avenir. On va continuer tout ce qu'on a fait. Par contre, ce qu'on veut absolument intensifier ce sont les actions dans le domaine du développement économique durable. Là, il y a encore énormément de potentiel au niveau agriculture, tourisme, de la mobilité douce et des énergies renouvelables. Ce que le Parc veut aussi intensifier, ce sont les collaborations, notamment avec les communes. Il est prévu, et ça c'est nouveau, que toutes les communes dans la nouvelle charte soient représentées dans le comité du Parc, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et toutes les communes auront un droit de vote, ce qui leur permettra d'exercer de manière beaucoup plus active leur rôle prépondérant dans le PNRD. Le financement : la Confédération finance 50 % par des subventions, les trois cantons financent 15 % ensemble, toutes les communes financent ensemble 5 % à raison de Fr. 3.00

par habitant, c'est une cotisation. Pour le reste, c'est le PNRD qui va chercher de l'argent chez des sponsors, chez des fondations, souvent en Suisse alémanique. Ce qui veut dire que 80 % du financement vient de l'extérieur de la région, 20 % vient de l'intérieur. Le budget annuel est d'environ 1.2 millions de francs. Ce budget est utilisé de la manière suivante : les différents thèmes qu'on vous a montrés profitent chacun à raison d'environ 30 %. Les salaires représentent beaucoup, 50 %, mais ce sont des chefs de projets qui travaillent sur des projets nature – paysage – économie durable – sensibilisation. La gestion représente 5 % seulement. 40 % du budget va sur le terrain, dans des aménagements, des mandats qui sont donnés pour réaliser des projets. Les communes votent cette année pour le renouvellement, c'est-à-dire pour les objectifs des dix prochaines années. Les communes qui s'engageront pour dix ans vont signer un nouveau contrat de parc, ensuite, sur cette base, on va définir les programmes de périodes de quatre ou cinq ans qui eux vont définir quels projets le PNRD va réaliser. Ce qui est nouveau, c'est que les communes seront consultées sur les projets qui vont être mis dans ces programmes. Pour finir, on va aussi modifier les statuts pour que toutes les communes aient vraiment un droit de vote individuel dans l'association, ça c'est aussi nouveau. Juste pour vous dire que les parcs suscitent de l'intérêt, il y a les trois communes jurassiennes qu'on appelait les communes-trous qui sont appelées à voter et cinq communes neuchâteloises dans la Vallée de La Brévine et de La Sagne qui souhaitent rejoindre le PNRD, mais elles peuvent le faire au plus tôt en 2025. Elles doivent faire tout un processus exigé. Merci de nous avoir écoutées. Nous sommes à disposition pour vos questions et remarques.

Monsieur le Président, Raphaël Schärz : je remercie ces dames pour leurs interventions.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je remercie Mesdames Gigon et Laville. Le Conseil communal vous recommande d'accepter ce point.

Monsieur Pierre Stauffer : je suis convaincu que c'est bien, qu'on doit adhérer, relancer cette dépense pour dix ans. Mais je me posais quand même des questions. Les milieux économiques qui ont été touchés, qui ont été soutenus, c'est très bien tout ça. Aux Bois, on a le Doubs, cette rivière qui était belle et, aujourd'hui, quand on va se promener, on n'a plus envie d'aller à Biaufond. Je crois qu'il y a un problème et que ça rentre aussi dans vos démarches avec le Parc du Doubs en France, c'est-à-dire la qualité des eaux. Il y a ces algues vertes, je suis tombé dessus encore aujourd'hui, ça m'inquiète quand même et j'aimerais bien que le Parc naturel régional du Doubs puisse pousser à rétablir cette situation qui est désastreuse et inquiétante.

Madame Véronique Gigon : effectivement, c'est un souci qui est déjà relativement ancien et qui progresse peu. La problématique est transfrontalière comme vous l'avez mentionné et les autorités compétentes sont la Confédération côté suisse et les Ministères concernés à Paris côté français. Le PNRD a un rôle dans cette situation mais qui est un rôle modeste. Il existe un Plan national pour le Doubs, justement franco-suisse, qui définit un certain nombre d'organismes qui suivent ce problème. Il y a un plan d'action. Le PNRD a uniquement un rôle de relais d'informations. C'est-à-dire que le PNRD joue un rôle, selon ce plan d'action, d'une part d'aller récolter les observations des riverains, des associations qui se chargent des différents aspects et de les remonter auprès des autorités suisses. Le Parc du Doubs horloger qui est de l'autre côté de la frontière qui vient d'être reconnu parc naturel régional en France a le même rôle et remonte ces informations côté français. Ensuite, ces instances nationales peuvent demander aux parcs de relayer des informations de nouveau vers le terrain. C'est le rôle du PNRD, c'est un rôle très modeste, je suis d'accord avec vous.

Monsieur Pierre Stauffer : je vous remercie.

Monsieur Marcel Barthoulot : j'ai une question au sujet de l'assèchement. Voici quelques années, on a ce fameux problème d'assèchement. Je sais bien que ce n'est pas à l'association

du Parc du Doubs, mais est-ce que vous avez déjà eu des contacts au sujet de ce problème d'assèchement qui impacte tout le réseau, jusqu'à la mer.

Madame Véronique Gigon : c'est ce même plan d'action qui examine ces questions-là. Il y a la question de la qualité des eaux, mais il y a aussi la question des débits, de l'absence de débit à certaines périodes. Le PNRD a ce même rôle d'information dans les deux sens. C'est, notamment pour Les Brenets, un gros souci puisque Les Brenets sont dépendants de ça au niveau de leur attraction touristique. On en discute aussi avec le Parc du Doubs horloger. Nous avons des projets communs. Le problème est un problème de failles. Le PNRD n'a pas non plus un rôle plus important. Merci pour votre attention et votre confiance.

Mesdames Véronique Gigon et Lise Laville se récusent.

Au vote, le point 5 est accepté à l'unanimité.

6. Budget 2022

- a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
- b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2022
- c) Donner connaissance du budget des investissements 2022

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : avec des charges pour Fr. 6'087'400.00 et des produits de Fr. 6'092'150.00, l'excédent de produits s'élève à Fr. 4'750.00. Mais, dans cet excédent de produits, il n'y a pas le résultat financier des services communaux, ni l'attribution au financement spécial de la taxe de séjour. C'est un résultat opérationnel. Le Conseil communal vous recommande l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes

Madame le Maire, Marianne Guillaume : la Commission financière s'est réunie plusieurs fois.

Monsieur Yann Chappatte : j'ai une première question avant de faire une proposition concernant les taxes. Dans le rapport, en page 5, au point f, on parle des capitaux propres. Il est écrit que les anciens fonds des eaux et de l'épuration ont été ou seront utilisés pour amortir le patrimoine administratif des services concernés. Je souhaiterais quelques précisions à ce sujet.

Monsieur Claude Gagnebin : avec l'entrée en vigueur du MCH2, ce type de réserves n'est plus admis. Mais, comme on avait des investissements qui ont été votés avant l'entrée en vigueur du MCH2, on a la possibilité d'utiliser cet argent pour amortir les investissements qui ont été réalisés cette année, en particulier les travaux de La Petite Côte pour l'épuration et l'alimentation en eau et pour la conduite d'eau du Peu-Claude – Le Boéchet où on pourra utiliser le solde restant du fonds des eaux pour cet investissement. Après ça, on n'aura plus la possibilité d'utiliser cet argent.

Monsieur Yann Chappatte : merci pour cette réponse claire que j'attendais. Je fais maintenant une proposition concernant le point 3.2.2 Taxes de l'assainissement et du traitement des eaux à la page 6. Il est souhaité pour les points b), d) et e) que les taxes soient revues à la baisse.

C'est-à-dire pour le point b) je fais une proposition à Fr. 4.30, pour le point d) à Fr. 9.00 et pour le point e) à Fr. 45.00. Ces trois propositions sont fermes afin d'avoir un résultat en adéquation avec les charges de ce domaine. Depuis de très, très longues années, ce fonds a toujours été très bénéficiaire et on a constitué des réserves. Aujourd'hui, il s'agit de comptes qui doivent s'autofinancer et qui ne doivent pas servir le ménage communal. Cela fait globalement une baisse de 10 % des recettes de cette activité du budget et qui représentera, au lieu d'un bénéfice, un résultat de zéro. D'autres propositions seront faites aussi dans ce domaine-là puisqu'il y a quelques remarques à faire aussi.

Monsieur Martial Farine : si je comprends bien, ça fait une baisse de 10 % pour chaque poste.

Monsieur Yann Chappatte : pour les postes b), d) et e).

Monsieur Martial Farine : est-ce qu'on peut savoir à peu près ce que ça représente ?

Monsieur Claude Gagnebin : comme ça, je ne peux pas vous le dire. C'est un calcul qui est trop technique pour le faire maintenant. La seule chose que je peux me permettre de dire c'est qu'on est en train de réviser le Règlement concernant l'alimentation en eau et sur l'épuration des eaux. D'après les schémas qui sont faits et les estimations qui sont faites, le prix de la taxe d'utilisation par mètre cube devrait augmenter de 80 centimes par mètre cube. Alors, si on veut baisser maintenant pour la ramener dans le futur, pour moi il n'y a pas de problème, ça ne sera plus mon problème. Mais c'est une proposition qui vient un peu trop à l'avance dans le sens où la Commission Services communaux est en train d'étudier ces règlements. On aurait déjà dû les passer il y a fort longtemps, mais malheureusement en raison de la situation sanitaire et d'autres éléments, on n'a pas pu présenter ça au Conseil général. Mais le prix de l'eau ne va pas diminuer, il va même augmenter. Maintenant, si vous voulez le baisser pour une année, pour moi il n'y a pas de problème. Pour le reste, la prise en charge des eaux usées des résidences secondaires et des résidences permanentes, c'est un exercice de style, ça ne représente pas grand-chose. Là aussi, actuellement, on n'a pas beaucoup d'eau que l'on traite de ce genre, mais pour le futur on en aura davantage étant donné que la commune aura l'obligation d'organiser cette prise en charge. Là, ça sera peut-être plus conséquent. A ce moment-là, on pourra discuter de cette question de tarification.

Monsieur Martial Farine : suite à ce que je viens d'entendre de la part du Caissier, je vais proposer un compromis. Je pense qu'il faut rester à cette taxe d'eau à Fr. 4.85 vu l'augmentation qui est prévue. Dans la Commission des eaux, on avait discuté de ça. On devra augmenter dans peu de temps. Je pourrais accepter de passer de Fr. 10.00 à Fr. 9.00 et de Fr. 50.00 à Fr. 45.00. Je garderais donc cette taxe à Fr. 4.85. C'est un financement important, ça représente une somme importante. Je propose donc un compromis avec Fr. 4.85, Fr. 9.00 et Fr. 45.00.

Monsieur Yann Chappatte : je maintiens ma proposition. Je voudrais juste préciser mon argumentaire. Je suis totalement en phase avec ce que j'ai entendu. Encore une fois, je répète que chaque service communal doit s'autofinancer et ne doit pas financer le ménage communal. Vous êtes des représentants politiques, vous devez faire le nécessaire pour que cette base soit respectée. Maintenant, je vous informe que la baisse proposée de 10 % nous permettrait d'arriver au point d'équilibre. Il faut savoir également qu'aujourd'hui on nous dit qu'on aura des charges futures. Je vous informe que le fonds STEP était au 31 décembre 2020 à Fr. 760'000.00. Dans l'ensemble de la valeur comptable résiduelle de tous les biens de la STEP, on est inférieur à cette valeur. Si on amortit exceptionnellement les investissements faits, il restera toujours un solde qui devra être amorti et qui devrait permettre d'également baisser les amortissements, en tout cas à moyen terme et long terme. Aujourd'hui, on ne peut pas préjuger du futur, mais du passé, on peut constater que depuis des années, on fait des bénéfices. On est venus à maintes reprises pour aligner cette taxe. Chaque année, c'est la même histoire, on nous dit que ce n'est pas le bon moment. Le

règlement, pour l'instant on ne l'a pas encore vu, les calculs, moi je ne les ai pas encore vus, j'aimerais aussi pouvoir statuer. Si, à terme, on doit augmenter, ça ne me gêne pas. Aujourd'hui, on est en train de valider un budget pour lequel les services communaux doivent s'autofinancer. Il fait bon sens que nous fassions que ceux-ci s'autofinancent parce que présenter systématiquement un bénéfice au budget, ce n'est pas très cohérent. Pour la position, pour moi, c'est clair que ce sont ces trois taxes qui doivent baisser. La réflexion a été faite principalement sur la taxe principale, il avait été dit de rajouter les deux autres comme ça c'est l'intégralité des habitants de la commune qui font prendre en charge les eaux usées, respectivement qui sont connectés aux steps qui en bénéficient, donc je maintiens ma proposition.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je dirais qu'on a nommé un bureau, AFRY, pour nous aider à faire tous les calculs, ils n'ont pas terminé. Le Conseil communal a décidé qu'on gardait les taxes actuelles et la Commission Service des eaux s'est aussi penchée là-dessus et est arrivée à la même conclusion : pour le moment, on garde les prix de l'eau et de l'épuration à l'identique. Il est vrai que cette taxe va arriver, on l'a vu dans d'autres communes qui ont dû passer à la taxe de base.

Au vote, la proposition de Monsieur Martial Farine obtient 7 voix et celle de Monsieur Yann Chappatte en obtient 6. C'est donc la proposition de Monsieur Martial Farine qui sera confrontée à la proposition du Conseil communal.

Au vote, la proposition de Monsieur Martial Farine obtient 4 voix et celle du Conseil communal en obtient 9. C'est donc la proposition du Conseil communal qui est acceptée avec une taxe d'utilisation à Fr. 4.85, une taxe de prise en charge pour les résidences secondaires à Fr. 10.00 et une taxe de prise en charge pour les résidences permanentes à Fr. 50.00.

Au vote, le point 6 a) de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2022

Monsieur Pierre Stauffer : j'ai le rapport de la Commission financière à vous communiquer. La Commission financière s'est réunie à deux reprises en octobre et novembre derniers et a pris connaissance du projet de budget de la commune pour 2022, soit le compte de résultat budgété, les comptes spéciaux, le compte d'investissement et bien sûr les taxes communales qui nous concernent toutes et tous. Au niveau des taxes, on se focalise sur la quotité inchangée pour 2022 à 2.15. Le mètre cube d'eau potable et usée à Fr. 2.60 et Fr. 4.85, celles-ci sont inchangées mais, avec le nouveau règlement des eaux, elles ne pourront être contenues pour 2023. Seules la taxe de séjour et la taxe des chiens sont revues en fonction des nouveaux règlements. Le compte de résultat budgété laisse une marge bénéficiaire de Fr. 4'750.00 sur quelques Fr. 6'100'000.00 de roulement. Les comptes spéciaux s'équilibrent : eau potable déficit de Fr. 10'550.00, eaux usées bénéfice de Fr. 22'350.00, déchets bénéfice de Fr. 8'200.00. Au niveau des investissements, ce sera une année calme après de lourds investissements ces dernières années. Je reviens au compte de résultat. Je remarque que le crédit libre du Conseil Communal est toujours de Fr. 20'000.00. Ce montant me paraît faible. Il serait temps de donner un peu plus de compétences à l'exécutif. Pour le secrétariat communal, nous aurons un binôme durant quelques mois au secrétariat et à la caisse communale du fait de la succession de Claude Gagnebin, cela a bien sûr un coût. Il y a aussi de l'équipement informatique à ce sujet à renouveler de plus de Fr. 50'000.00. Centre de Loisirs des Franches-Montagnes : une augmentation du déficit de 2021 à 2022 de

Fr. 64'000.00 à Fr. 92'600.00. Là, nous demanderons à notre délégué au CA, Gabriel Bilat, d'être attentif. Avec ces mouvances à la direction du CL, on n'espère pas de mauvaises surprises. Impôts, personnes physiques, une stabilité entre 2021 et 2022 Fr. 2'532'500.00 de revenus. Variations des années antérieures, là une bonne surprise de Fr. 100'000.00 en 2021 à Fr. 328'150.00, de bonnes prévisions, sûrement que le Service des contributions met la vapeur au rattrapage des taxations fiscales. Péréquation financière : nous sommes bénéficiaires de Fr. 22'550.00, cela me paraît être une bonne référence de stabilité communale et future. Alors que d'autres communes s'émeuvent. On ne doit pas aux autres et on ne reçoit que peu des autres. Voilà, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, une analyse sommaire de la part de la commission qui vous recommande d'accepter le budget 2022 présenté. Avant de terminer, j'aimerais dire que la commission a demandé d'augmenter la part d'aide aux sociétés sportives et culturelles locales de Fr. 5'000.00 en fonction de la situation sanitaire ; je demanderais à Claude Gagnebin de nous dire où ces Fr. 5'000.00 sont intégrés. J'aimerais encore dire, en donnant l'aval ce jour à l'exécutif du budget 2022, qu'il n'est pas obligé d'utiliser la totalité des montants confirmés. C'est vrai. A ce sujet, je n'aimerais pas que l'on oublie les personnes âgées qui n'ont pas eu de repas de Noël. On pourrait leur faire parvenir une petite gâterie à domicile. Avant de clore ce rapport, j'aimerais avoir une dernière démarche pour remercier Claude Gagnebin qui présente son dernier budget et j'invite l'exécutif à le fêter comme il se doit lors de sa mise à la retraite. Merci de votre écoute.

CHAPITRE 0 / ADMINISTRATION GENERALE

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il y a une augmentation des charges par rapport aux traitements étant donné le prochain départ du Secrétaire-Caissier. Durant quatre mois, le salaire est doublé pour ce poste. D'autre part, il y a le système informatique de la commune qui arrive au terme de sa durée. Il s'agit aussi de renouveler le serveur qui est commun avec la Commune du Noirmont et qui se trouve sur le site du Noirmont. De nouveaux postes de travail seront mis à disposition du personnel administratif, sans pour autant supprimer les anciens parce qu'un poste est prévu pour le bureau du Maire et un autre poste pour l'employé des travaux publics.

Monsieur Martial Farine : j'ai juste une question de compréhension. On parle souvent dans la dénomination des comptes de PA. Ça signifie quoi ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : patrimoine administratif.

Monsieur Yann Chappatte : en page 5, on a en haut de page toutes les dépenses prévues pour les investissements que l'on prévoit de faire. J'aimerais juste savoir si, à ce stade, c'est basé sur des offres effectives ou si c'est un montant indicatif parce que globalement c'est relativement cher.

Monsieur Claude Gagnebin : ce sont des offres effectives qu'on a reçues. Il y a l'acquisition d'un nouveau serveur. Les écrans représentent Fr. 6'000.00. Les Fr. 30'500.00 sont pour les frais de gestion des programmes, les abonnements et toutes ces choses-là qui nous sont liées. Depuis 2000 à l'ère informatique de grand-papa, ça a beaucoup changé. On a des abonnements qu'on doit payer pour le plan comptable MCH2, pour Sedex, pour Geres, etc. Le canton nous a mis plein de trucs sur le dos et on doit assumer ces frais, comme aussi pour le programme de la crèche Kibe pour la facturation. Ce sont tous des programmes pour lesquels on doit payer des abonnements et ces frais sont devenus exorbitants. C'est vrai que

par rapport à la présentation, l'année passée il y avait Fr. 1'500.00, c'est aussi dû au MCH2, c'était comptabilisé avant sous le 220 et maintenant c'est sous le 224.

CHAPITRE 3 / CULTURE – SPORTS – LOISIRS – EGLISES

Compte n° 3410.33004.00 / Bâtiments, locaux et équipements du PA

Monsieur Yann Chappatte : j'ai une question d'ordre général, mais plus particulièrement à la page 17, qui correspond notamment à l'amortissement du complexe sportif. Ma question porte plus sur le flux de trésorerie. On a eu une promesse cantonale de subvention qu'on a perçue en 2020. On avait mis au budget 2021 un solde de subventions de Fr. 400'000.00. Je voudrais savoir quand le paiement de ce solde de subventions va ou est intervenu. Est-ce qu'on peut me préciser le montant ? Evidemment, en conséquence de ça, comment sont calculés ces amortissements ? Est-ce qu'ils tiennent déjà compte de cette subvention ? Ou au futur est-ce que cet amortissement va un peu baisser en lien avec la subvention qu'on va percevoir ?

Monsieur Claude Gagnebin : les subventions qui ont été promises seront versées au tout début janvier de l'année 2022. Le montant c'est Fr. 300'000.00 ou Fr. 400'000.00, je n'ai pas le chiffre en tête. Il en est déjà tenu compte dans le coût de l'amortissement. Indépendamment de ces subventions, l'amortissement ne va pas changer.

Compte 3420 / Centre de loisirs F.-M. SA

Monsieur Martial Farine : j'ai bien compris par rapport à la page 13 du rapport qui nous a été fourni que l'augmentation des charges de ce chapitre provient des coûts de participation au déficit du Centre de loisirs dû au Covid. J'ai pu voir un peu les comptes qui ont été grevés par ce Covid, mais je m'étonne un petit peu de la somme. Ça fait quand même presque 30 % d'augmentation. Même si les comptes ont été contenus au niveau de ce déficit, ils ont reçu des subventions et des aides de la Confédération, je m'étonne un petit peu de la hauteur de ce chiffre. Deuxième question relative à ça : est-ce qu'on a déjà une projection qui sera faite pour les années futures concernant la nouvelle salle de sport qui a été inaugurée dernièrement ? Ces dernières années, on a eu des augmentations assez considérables des frais dus au Centre de loisirs alors qu'on a relativement peu de prestations supplémentaires, sous réserve de ce déficit dû au Covid. Il faut qu'on se méfie de ça.

Monsieur Gabriel Bilat : je peux vous lire une communication qui a été faite s'il y avait des questions lors des assemblées communales. En tant que membre du Conseil d'administration du Centre de loisirs, avec l'appui et la validation du Conseil communal, nous vous informons que nous ne répondrons pas aux questions en lien avec le CLFM pour les raisons suivantes : un nouveau Conseil d'administration (CA) est en place depuis la rentrée d'août. Nous sommes onze membres impliqués et motivés avec des compétences multiples et complémentaires. Nous avons passé ces derniers mois à nous familiariser avec le fonctionnement du CLFM d'un point de vue technique, financier et humain. Afin d'être plus rapides et performants pour trouver des solutions aux problèmes qui se posent, nous nous sommes divisés en plusieurs commissions (financière, technique et ressources humaines). Ces commissions n'ont pas de compétence décisionnelle, mais soumettent leurs propositions au CA. Le CA se rencontre régulièrement afin d'avancer rapidement et efficacement dans notre travail que nous qualifions de colossal. Nous avons reçu le résultat de l'audit. Ce dernier a été porté à la connaissance du CA pour lecture et questions fin novembre. Quelques points doivent être clarifiés avant de pouvoir partager le résultat de l'analyse avec les actionnaires. Les membres du CA sont conscients que les communes attendent impatiemment les conclusions de cet audit. Ils sont déterminés à informer les communes dès que possible. Vous êtes très certainement tous au courant de la démission de Monsieur Fabio Monti. Comme il

a été écrit dans la presse, le CA regrette ce départ, mais comprend la décision de Monsieur Monti. Depuis son retour au mois de juin, le directeur et le CA ont été victimes de demandes de justifications et d'accusations. Répondre à ces demandes est chronophage et nous empêche d'avancer dans la construction du futur. Les membres du CA sont intéressés à établir un lien de confiance et un dialogue transparent avec les actionnaires. Néanmoins, malgré le fait que le CA soit composé de onze personnes, nous n'avons ni le temps, ni l'énergie de répondre à des missives incessantes sur des éléments qui, à nos yeux, ne méritent pas de communication supplémentaire à ce jour. Nous prendrons tout de même la peine de répondre aux questions qui ont été posées lors de l'assemblée générale du mois de septembre après avoir terminé les analyses qui nous permettront d'y répondre clairement. Le CA est en train de construire la stratégie du CLFM. S'il nous faut encore un peu de temps avant d'informer les actionnaires sur notre vision à long terme, nous connaissons clairement les besoins immédiats et savons ce que nous devons mettre en place rapidement pour garantir le fonctionnement du CLFM. Monsieur Monti a démissionné pour fin mai 2022. Il nous reste quelques mois pour résoudre les conflits et mettre en place une dynamique positive afin d'offrir un cadre de travail sain et propice au nouveau directeur ainsi qu'aux employés. Nous sommes unanimement et intimement convaincus que Monsieur Monti était le directeur idéal pour le CLFM et qu'il n'a jamais eu les conditions favorables afin de pouvoir travailler sereinement au sein de notre institution. Nous regrettons que nos querelles régionales aient eu raison de sa motivation, de sa bonne volonté et cela malgré sa détermination. Nous le remercions très sincèrement pour son implication, son humanité et son courage. Concernant le personnel, l'annonce du départ de Monsieur Monti a terrassé les employés. Nous espérons qu'ils tiendront le choc. Ils sont épuisés et découragés. Nous leur témoignons tout notre soutien et notre profond respect. Nous espérons pouvoir éviter de futures démissions par la mise en place d'un soutien rapproché pour le personnel. Nous souhaitons que le climat délétère ainsi que les conflits interpersonnels cessent. Cela coûte du temps, de l'énergie et de la motivation aux membres du CA. Pour le CLFM et donc indirectement pour les communes, cela se traduit par des frais supplémentaires. Le CA souhaite être soutenu par les communes et bénéficier de leur confiance pour accomplir le travail urgent qui est à faire. Voilà le message qu'on a décidé de transmettre aux assemblées communales. C'est clair qu'il y a eu beaucoup d'employés malades, il y a eu des remplacements qui ont dû être faits, le covid n'arrange pas les choses. Ce n'est pas la faute du covid, mais il a un peu tout foutu par terre. Maintenant, tout n'est pas négatif et il faut espérer qu'on puisse passer la barre et vous donner des chiffres les meilleurs possibles. Dans les chiffres qu'on a annoncés, on ne sait pas encore si on va toucher certaines subventions, de la Confédération, du Canton, donc le budget est évidemment assez négatif. Je ne peux pas vous en dire plus pour le moment, je suis aussi tenu au secret professionnel. Le CLFM est une SA, il y a une assemblée générale annuelle et c'est là que les actionnaires discutent sur le budget, sur les comptes. C'est tout ce que je peux dire.

Monsieur Martial Farine : je m'excuse, mais je suis obligé d'intervenir là, parce que je comprends bien tous les arguments qui ont été développés dans la communication mais ça ne me convient pas. On dépense Fr. 100'000.00 et on n'a pas de prestation supplémentaire. Je comprends tout, mais j'aimerais avoir des explications. Même si le Conseil d'administration a beaucoup de travail, moi je veux savoir ce qui retourne avec cet argent. Peut-être que ça viendra rapidement, mais je ne peux pas me satisfaire de ça. Maintenant, je demande au Conseil communal qu'il intervienne soit par le représentant au Conseil d'administration, soit par l'Assemblée des actionnaires ou je ne sais par quel moyen, pour qu'on nous présente des explications concernant ces sous, s'il vous plaît.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on a eu des explications lors de la dernière assemblée par rapport au budget. On a eu beaucoup d'explications. Ça a fini avec des points très négatifs entre les personnes. Le montant qui a été avancé, maintenant on sait qu'il y a un déficit au Centre de loisirs qui a été fermé. Pour nous, ce déficit il est comme ça, de Fr. 64'000.00 on est passés à Fr. 92'000.00.

Monsieur Martial Farine : je comprends bien le déficit, mais j'aimerais avoir des explications.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le problème est encore pire pour la Commune de Saignelégier.

Monsieur Gabriel Bilat : c'est compliqué, il y a eu beaucoup de changements de personnel, il y a eu le Covid, donc moins de clients et les charges fixes restent, vous ne pouvez pas les compresser. Il y a des chiffres qui sont là. Les actionnaires privilégiés sont les communes et ce sont ces actionnaires qui acceptent ou refusent les comptes. Si vous voulez intervenir à l'Assemblée générale des actionnaires, vous prenez une action du CL et vous venez ramener votre fraise, si je peux dire comme ça, pour attaquer le Conseil d'administration ou les employés ou qui vous voulez. C'est tout ce que je peux dire. C'est une société anonyme, il n'y a que les actionnaires qui peuvent décider la bonne marche de cette institution. Les communes, lors de l'Assemblée des actionnaires, pourront dire quelque chose.

Monsieur Martial Farine : notre commune est actionnaire donc.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : nous n'avons que peu d'actions.

Monsieur Gabriel Bilat : les Communes de Saignelégier et du Noirmont font la balance.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : les petites communes ont regardé ça, mais on n'a pas assez d'actions. C'est vraiment Le Noirmont et Saignelégier qui comptent.

Monsieur Gabriel Bilat : je ne veux pas dire qu'on n'a rien à dire, mais on n'a pas grand-chose à dire.

Monsieur Marcel Barthoulot : de tout ce que Gabriel Bilat a dit, on en est très conscients. Mais, ce que je voudrais aussi, c'est faire prendre conscience que sur l'histoire quand on pose une question au sujet de coûts, qu'on puisse au moins nous donner des réponses. Dire que c'est dû au covid, c'est vague. Si tu passes de Fr. 3'000.00 à Fr. 30'000.00, il y a un zéro de plus, tu dois pouvoir dire pourquoi. Claude, pour la commune, il y a des choses qu'il n'ose pas dire parce qu'il est au milieu du Conseil communal, mais il y a des choses quand même que le peuple, les gens de toutes les Franches-Montagnes, a le droit de savoir. C'est ça qui choque aussi. Il faut aussi que vous le compreniez. On vient nous dire : on n'ose rien dire.

Monsieur Gabriel Bilat : j'ai encore reçu une missive : le Conseil d'administration est attaquant s'il donne des informations à titre personnel. C'est une SA, on n'a pas le droit.

Monsieur Marcel Barthoulot : tu donnes des chiffres. Les chiffres ce n'est pas une missive. On a un budget, on sait qu'on passe de Fr. 64'000.00 à Fr. 92'000.00 et ce n'est rien par rapport à certaines communes. On voudrait quand même savoir ce qu'il y a : le covid, ceci, cela, c'est ça qu'on veut savoir. Tout simplement. Il faut qu'on le dise. Mais pas qu'on vienne nous dire tout de suite : stop ! On est une société anonyme, on a le droit de rien dire.

Monsieur Gabriel Bilat : j'ai dit que c'était de toute façon dû au covid et à des changements de personnel. Il y avait beaucoup de personnes qui étaient malades aussi, donc il a fallu trouver des autres gens. Ces gens malades, ce sont des frais qu'on doit payer et les autres qui doivent faire le travail il faut aussi les payer. C'est tout simple, il n'y a pas de miracle. Je ne peux rien dire de plus.

Monsieur Marcel Barthoulot : voilà, c'est ça qu'on veut savoir.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il y a des secteurs qui ont été fermés : la piscine, le fitness, etc.

Monsieur Marcel Barthoulot : mais c'est ça qu'on attend.

Monsieur Gabriel Bilat : j'ai lu une communication.

Monsieur Marcel Barthoulot : je m'excuse Gabriel, mais tu ne divulgues pas de secret. C'est comme nous, on veut savoir quand on est dans un budget. Claude nous donne les chiffres, le pourquoi du comment. C'est tout ce qu'on veut savoir. Mais pas qu'on vienne nous dire à chaque fois qu'on pose une question à des personnes ou au Centre de loisirs : on est sous le sceau du secret. On saura que la prochaine fois avant d'entrer dans une société anonyme, on va y réfléchir deux fois.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : il faut juste quand même que le Conseil d'administration soit sensible au fait que les actionnaires, ce sont les communes, nous sommes les représentants de la commune et nous avons le droit de savoir. Alors oui, tu as un secret de fonction, que j'approuve, mais il vous faut faire attention de ne pas vous mettre les actionnaires à dos. Je crois qu'il y a des choses qui viendront à la lumière parce que le CL a été construit sur des choses qui n'étaient pas bonnes. Aujourd'hui, ça doit être mis à la lumière pour recommencer sur des bases solides. J'encourage vivement le Conseil d'administration du CL de faire son job et de repartir sur des bases solides avec des actionnaires qui sont les communes des Franches-Montagnes. J'approuve ce qui a été dit ce soir : nous avons le droit de savoir où Fr. 50'000.00 passent par année. Oui, il y a le covid, oui, il y a des malades, mais pour moi il n'y a pas que ça. Nous avons le droit de savoir. J'encourage vivement le Conseil d'administration à nous dire la vérité.

Monsieur Gabriel Bilat : tout ce que je peux dire c'est que les comptes étaient publics au Centre de loisirs pour tous les actionnaires. Tout le monde pouvait aller voir.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : j'aimerais juste ajouter que je n'ai pas pris le dossier, mais je l'ai. Personne ne m'a posé de question pour en savoir plus. J'ai le dossier, j'ai été à l'assemblée. Il y a eu des RHT, des subventionnements, j'ai les chiffres, mais pas ici.

Monsieur Gabriel Bilat : par exemple, les subventions cantonales et fédérales, on ne sait pas ce qu'on va recevoir. Elles ne sont donc pas comprises. Automatiquement, ça vous monte les frais. Il faut espérer qu'on puisse redescendre à des chiffres normaux si on touche une somme importante. Actuellement, il y a une nouvelle structure qui se met en place, ça va paraître dans les journaux, on cherche un directeur, il y aura un responsable technique, un responsable RH, on a tout trié, on a un bureau spécialisé pour nous épauler là-dedans, voilà, il faut le temps. C'est une année de transition.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je voudrais juste dire qu'il y a aussi le prix de l'audit qui a été voté et qui n'est pas donné. C'est réparti sur les communes et les actionnaires privés, il n'y a pas que les communes, il y a aussi les privés.

Monsieur Gabriel Bilat : l'audit coûtait Fr. 50'000.00.

Monsieur Marcel Barthoulot : voilà, c'est ce qu'on veut savoir. Il y a des questions que les gens vous posent, si on avait les réponses, on ne vous poserait pas les questions, c'est tout. On veut savoir.

Compte n° 3429.36364.20 / Contributions aux sociétés locales (loisirs)

Monsieur Claude Gagnebin : je voudrais juste répondre à Monsieur Stauffer qui a demandé où se trouvaient les Fr. 5'000.00. Ils sont dans le compte n° 3429.36364.20.

CHAPITRE 7 / PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Compte n° 7205.31204.00 / Electricité du PA

Compte n° 7205.33003.00 / Autres ouvrages et travaux de génie civil du PA

Compte n° 7205.31000.00 / Matériel et fournitures de bureau

Monsieur Yann Chappatte : je reviens évidemment sur la step, j'avais dit que j'avais deux ou trois remarques à ce sujet. J'ai trois questions. La première, je suis extrêmement surpris et je ne comprends pas pourquoi ce compte Electricité du PA est en augmentation ou stable alors qu'on a posé des panneaux photovoltaïques. Je m'attendais à une baisse de Fr. 3'000.00. Deuxième question identique, c'est par rapport à ce qu'on a entendu avant pour le compte Autres ouvrages et travaux de génie civil du PA, c'est donc les amortissements, où les amortissements sont en augmentation alors qu'on nous dit qu'on va utiliser le fonds pour les investissements qui ont été faits sur l'année 2021. Le dernier point, là je n'ai pas d'explication, pour le compte Matériel et fournitures de bureau, j'aimerais une explication concernant l'augmentation.

Monsieur Claude Gagnebin : pour le matériel de bureau, c'est la dénomination du compte, ce n'est pas forcément du matériel de bureau, c'est du matériel pour la step. Simplement, notre step a vingt ans, heureusement, elle fonctionne mieux qu'à Montfaucon, pour l'instant, mais il y a certaines machines qu'on est obligés de changer ou du matériel. En ce qui concerne les amortissements, sur les comptes 2020 vous voyez qu'on a amorti Fr. 28'753.50. J'ai refait les calculs d'amortissements et maintenant j'arrive à Fr. 26'450.00. Par rapport aux montants qui seront pris en considération, pour amortir les travaux qui sont en cours, j'en ai déjà tenu compte, ça ne devrait pas changer. Simplement, par le passé, il y avait certains amortissements qui ne se faisaient pas, en particulier les conduites d'épuration du Plane Percé et de Derrie lai Bâme étaient encore en construction, je ne les amortissais donc pas. Maintenant, je les ai prises en considération, c'est pour ça que ce chiffre augmente. Concernant l'électricité, effectivement on a posé des panneaux solaires, ils fonctionnent bien. En 2020, on a une diminution de 16 % et en 2021 de 5 % par rapport à l'année précédente. On a donc une diminution certaine. Simplement, il faut bien vous dire que le prix de l'électricité, c'est une petite part par rapport au montant de la facture. Dans la facture, on paie surtout le prix d'acheminement, etc. Il y a deux pages pour une facture. La diminution du montant des factures, c'est dérisoire par rapport à la production de l'énergie faite.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : je rebondis juste sur ce qu'a dit Yann pour le compte n° 7205.31000.00. On nous répond que c'était du matériel pour la step. Mais le point en dessous c'est pour le Matériel et fournitures d'exploitation pour l'entretien courant. C'est aussi pour la step. Ce qui serait judicieux, à mon avis, c'est qu'on mette quand même les bons montants dans les bons comptes. Parce que nous, à un moment donné, on ne sait plus ce que ça coûte comme entretien, on ne sait pas ce qu'on réinvestit dans les nouvelles machines, je pense que ça aurait été judicieux que ces Fr. 10'300.00 soient sur le point au-dessous qui est le n° 7205.31011.00. C'est important pour nous.

Monsieur Claude Gagnebin : je suis tout à fait d'accord, mais je vous demande juste un tout petit peu de patience, ou il faudra avoir juste un tout petit peu de patience avec ma remplaçante, car cette mise en place du MCH2 a été faite de façon ardue dans le sens où on nous a mis un plan comptable dans les mains et on nous a à peu près dit "débrouillez-vous !". Le Canton n'a malheureusement pas organisé de cours de formation pour ça et le transfert du plan comptable par rapport au nouveau plan comptable, c'est un petit peu de la recherche, dans le sens où on n'est pas tout juste non plus et on essaie de faire au mieux.

Monsieur Yann Chappatte : je suis désolé, je n'ai pas compris ou j'ai véritablement alzheimer qui est en train de me frapper. Lorsque j'avais posé la question il y a moins d'une année concernant l'électricité, on nous avait évoqué que les panneaux photovoltaïques n'avaient pas été mis en service tout de suite et qu'ils avaient démarré, je le dis de mémoire, en juin 2020. Aujourd'hui, on nous indique que déjà en 2020 on a une baisse de 16 %. Alors j'aimerais juste savoir exactement quand on a mis en service ces panneaux pour bien comprendre à quel moment la baisse d'énergie devait se faire puisqu'il y a un double impact : effectivement

la baisse d'énergie pour la consommation et un léger petit revenu par rapport à la revente d'énergie quand on ne l'utilise pas. J'aimerais comprendre quand ils ont été mis en service, ça m'aidera à suivre l'évolution de ce poste.

Monsieur Claude Gagnebin : ces panneaux photovoltaïques ont été mis en service en juin 2020.

Monsieur Yann Chappatte : si c'est en juin 2020, on doit avoir une économie de 50 % sur la part de consommation en 2021 et un autre 50 % en 2022. Par conséquent, on devrait avoir une augmentation des tarifs et c'est pour ça que je prétends, comme toujours, que ce poste step est chargé de façon artificielle pour nous faire croire qu'on ne peut pas baisser la taxe step. Je suis convaincu qu'on aura Fr. 18'000.00 ou Fr. 19'000.00 d'électricité en 2022.

Monsieur Claude Gagnebin : je demande au Conseil général de ne pas accepter le budget et de déposer une plainte contre le Secrétaire-Caissier pour des faux dans les titres. Des paroles comme ça, je ne peux pas les accepter.

Monsieur Yann Chappatte : je remettais juste en cause la compréhension par rapport à la dernière séance où on a demandé quelque chose. Je dis juste que ce budget est surprenant parce que pour la step, systématiquement, on a des écarts dans l'autre sens. Là, typiquement, l'énergie devrait être en baisse. Dans le même temps, on ne peut pas baisser la taxe. C'est juste incohérent, je n'arrive pas à comprendre, je suis désolé.

Monsieur Claude Gagnebin : tu viens de dire que tu m'accuses de mettre des factures électriques des autres services dans le compte de la step.

Monsieur Yann Chappatte : ce n'est pas du tout ce que j'ai dit, j'ai seulement dit que j'étais surpris que le budget augmente.

Monsieur Claude Gagnebin : j'ai les chiffres, je vais les sortir si vous pouvez patienter cinq minutes. Je vais sortir les chiffres de la statistique de la consommation électrique de la step. On va les ajouter là.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : je crois que ce soir, on n'est pas là pour ça. Si vous avez des choses à régler, c'est entre vous. Moi, je ne suis pas d'accord qu'on prenne une demi-heure pour voir s'il y a un déficit ou non, une augmentation dans un coin. Des combats de coqs comme ça, je n'en ai pas besoin.

Monsieur Claude Gagnebin : ce n'est pas moi qui ai commencé.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : je ne demande pas qui a commencé, je demande que ça cesse, c'est tout.

Monsieur Claude Gagnebin : alors, je te remercie de la faire voter. J'ai les chiffres ici.

Monsieur le Président, Raphaël Schärz : vu la situation, on va voter. Les personnes qui souhaitent qu'on passe au point suivant du budget sont priées de le faire savoir par un lever de main.

Au vote, il est décidé de passer au point suivant par 11 voix, sans avis contraire.

CHAPITRE 9 / FINANCES – IMPÔTS

Compte n° 9611.49000.00 / Matériel et marchandises de bureau

Monsieur Yann Chappatte : on retrouve ce texte "matériel de bureau". C'est un produit. J'aimerais juste savoir de quoi il s'agit.

Monsieur Claude Gagnebin : ce sont des imputations internes au niveau comptable.

Au vote, le point 6b) est accepté par 15 voix, sans avis contraire.

6 c) Donner connaissance du budget des investissements 2022

Madame le Maire, Marianne Guillaume : au niveau des investissements, pour l'éclairage, il y a un changement d'éclairage en LED pour Fr. 25'000.00. On va refaire un tronçon de la route du Peu-Claude pour Fr. 40'000.00. Dans les rentrées, il y a les taxes de raccordement qui vont être prochainement élaborées. Il n'y a pas de grands investissements à l'heure actuelle.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : vous parlez de la route du Peu-Claude. Mais la route du Peu-Claude elle n'est pas à l'Etat ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on a fait moitié-moitié.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : c'est quand même l'Etat qui met les jalons.

Monsieur Christophe Baume : ces routes ont été reprises pour l'entretien par l'Etat. Le terme entretien est très vague. Finalement, l'Etat ne fait pas grand-chose. Pour que nos routes ne deviennent pas impraticables et qu'on ne puisse plus payer les réparations monstrueuses, on a convenu d'une phase d'essai avec plusieurs communes des Franches-Montagnes où on ne refait plus la route complètement, on repose un nouveau tapis par-dessus pour prolonger la vie de ces infrastructures. Là, on collabore à 50 % au niveau des coûts. On a fait cet essai sur Biaufond et ça s'est bien déroulé. Après, on a fait ce même processus sur la route du Peu-Claude. On va continuer ce système parce que ça nous permet de maintenir nos routes en bon état à moindres frais.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : si c'est la route de l'Etat, ce n'est plus à nous de l'entretenir.

Monsieur Christophe Baume : ce n'est pas la route de l'Etat. Je l'ai dit au début, l'Etat en a repris l'entretien. L'entretien, c'est très vague. C'est le déneigement par exemple, mais tout ce qui touche au coffre avec les réparations, c'est à la charge du propriétaire. Si on la laisse se dégrader et que le coffre est foutu, la réfection est 100 % à notre charge. C'est pour ça qu'on est partis sur ce principe de partage des coûts en maintenant ces routes dans le meilleur état possible. Ça nous empêche d'avoir ces gros frais. Depuis Biaufond jusqu'au Peu-Claude et du Cerneux-Godat jusqu'au Boéchet, si on touche au coffre, on paie tout.

7. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 115'000.00 destiné au financement de la révision du Plan de zones de notre commune ainsi que son financement
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

Entrée en matière.

Monsieur Gabriel Bilat : selon la nouvelle mouture du Plan directeur cantonal, la Loi sur l'aménagement du territoire implique pour les communes de revoir leur PAL tous les quinze ans. Le dernier date de 2010, on doit donc refaire celui-ci. C'est pour ça qu'on vous demande Fr. 115'000.00. Je ne vais pas vous relire tout le message que vous avez certainement lu dans le rapport, mais on a demandé des devis comparatifs qui étaient identiques. Les prestations du bureau sont à Fr. 65'000.00, il y a les prestations s'il y a des oppositions pour Fr. 5'000.00, on nous impose aussi une prestation d'un bureau spécialisé pour l'étude sur le paysage pour Fr. 30'000.00 et les émoluments cantonaux pour Fr. 15'000.00. On n'a pas vraiment le choix.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 115'000.00 destiné au financement de la révision du Plan de zones de notre commune ainsi que son financement

Monsieur Gabriel Bilat : je n'ai rien d'autre à ajouter, si ce n'est que le Plan d'aménagement local se calque sur le Plan directeur régional et sur le rapport Raum+ Jura.

Monsieur Pierre Stauffer : quelle est la durée pour établir un nouveau plan de zones ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est pour 2024, ça prend 2 1/2 ans, surtout avec cette commission spéciale pour les paysages.

Monsieur Martial Farine : il est écrit "la Commune des Bois n'est pas surdimensionnée, il s'agit de planifier de nouvelles surfaces de manière raisonnée". Ce sont des surfaces à bâtir ?

Monsieur Gabriel Bilat : effectivement, ce sont des surfaces à bâtir. Aux Bois, on peut bâtir 5.6 hectares d'après les normes. C'était 5.5 et maintenant ils ont poussé à 5.6. C'est la zone par exemple entre La Petite Côte et Les Rosées. Il y aurait aussi une petite zone industrielle, si on peut appeler ça comme ça, puisque la véritable zone industrielle sera au Noirmont pour toutes les communes des Franches-Montagnes, qui va se trouver au bout du village à la suite de celle qui existe actuellement. Ça sera juste une petite zone pour les gens locaux qui veulent faire quelque chose. On en a déjà discuté à la Commission d'urbanisme et ça suit son cours.

Monsieur Martial Farine : concernant les éléments cantonaux, si j'ai bien compris, la révision des Plans d'aménagements locaux c'est une obligation légale. C'est quoi ces Fr. 15'000.00 pour les émoluments cantonaux ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : quand le Canton examine le dossier.

Monsieur Martial Farine : il y a un examen qui doit être fait ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : oui, bien sûr. Ça passe dans tous les services, c'est comme pour les permis de construire.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : on est d'accord que c'est obligatoire ?

Monsieur Gabriel Bilat : oui, c'est obligatoire.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : la révision est obligatoire.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : ce qu'on y met dedans ça appartient à la commune, mais la révision est obligatoire ?

Monsieur Gabriel Bilat : le Plan d'aménagement sera discuté avec la Commission d'urbanisme et après il y aura des propositions, il faudra certainement voter des crédits pour l'aménagement de ces zones. Ça va être voté par le peuple.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : est-ce que ça ne serait pas une fois judicieux de faire un sondage dans la commune pour connaître l'intérêt public ? On parle de 5.5 hectares de zone à bâtir, mais est-ce que c'est vraiment ce que veulent les gens ? Je me pose quand même des questions. On a une step vieillissante, on a pas mal de charges dans la commune, c'est vrai que ça va un peu amener de l'eau au moulin, mais est-ce que c'est vraiment la vision de la Commune des Bois ? C'est peut-être une question qu'il faudra poser au grand public.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je dirais que c'est aussi une vision à long terme. On peut aussi y aller par étapes, mais qu'il y ait au moins dans ce plan la possibilité d'étendre la zone au cas où. C'est pour 2030 – 2040.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : oui, mais vu qu'on doit le réviser tous les dix ans, à un moment donné, il ne faut pas faire des choses pour une vision à trente ans.

Monsieur Jacky Epitiaux : le Plan d'aménagement local existant tient déjà compte des parcelles potentielles derrière les maisons des instituteurs, il tient déjà compte d'une zone industrielle entre le cimetière et l'entrée des Bois et d'une potentielle zone industrielle à droite

de la route qui descend à Maison-Rouge. Dans ce qu'on nous énonce maintenant, c'est déjà en prévision sur le Plan d'aménagement local existant.

Monsieur Gabriel Bilat : tout à fait, c'est déjà prévu, mais on doit le remettre à jour, c'est obligatoire.

Monsieur Jacky Epitiaux : c'est juste Fr. 115'000.00 dépensés alors que ça existe déjà.

Monsieur Gabriel Bilat : effectivement, mais on n'a pas le choix.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : on est des vaches à lait.

Monsieur Gabriel Bilat : c'est malheureux, mais c'est comme ça.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : j'ai demandé aux autres communes, c'est les prix.

Monsieur Gabriel Bilat : ça fonctionne de quinze ans en quinze ans, c'est renouvelé, ce qui n'a pas été fait est repris dans le nouveau plan, on doit le notifier.

Monsieur Jacky Epitiaux : si on vote non, qu'est-ce qui se passe ?

Monsieur Gabriel Bilat : on serait en contradiction avec le Plan directeur cantonal. On doit faire cette révision.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : elle est obligatoire ? Sûr et certain ?

Monsieur Gabriel Bilat : c'est obligatoire. Il y a aussi un rapport Raum+ Jura que vous pouvez consulter sur Internet. C'est tout un rapport pour faire un développement vers l'intérieur plutôt que vers l'extérieur. Mais là, on n'a pas le choix.

Au vote, le point 7 a) est accepté par 10 voix contre 2.

7 b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

Au vote, le point 7 b) est accepté par 10 voix, sans avis contraire.

8. Discuter et approuver le nouveau Règlement sur le subventionnement de mesures écologiques en lieu et place du Règlement concernant la subvention de nouveaux logements

Entrée en matière.

Monsieur Gaëtan Cattin : le Règlement sur le subventionnement de mesures écologiques a été examiné et mis à jour par la Commission énergie. Il a déjà été accepté une première fois par le législatif mais n'était pas conforme selon le Délégué aux affaires communales. Il a donc été retravaillé par la Commission énergie et est à présent conforme. Le Conseil communal vous recommande d'entrer en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Monsieur Gaëtan Cattin : je n'ai rien à ajouter à ce qui est sur le rapport.

Monsieur Yann Chappatte : j'ai été très surpris en recevant ce règlement et j'ai plusieurs remarques. Tout d'abord, à l'article 5, on nous dit dans le rapport qu'on a ajouté un élément concernant les systèmes de récupération d'eau de pluie, le canton l'avait entre les mains et a supprimé un alinéa. Je propose donc l'ajout d'un alinéa 5 à l'article 5 qui correspond exactement à ce qui est dans le rapport, à savoir : *"Pour la mise en place d'un système de récupération et d'exploitation d'eau de pluie ou d'eau de source, la subvention est de 10 % du projet pour un investissement minimum de Fr. 5'000.00. Le montant de la subvention s'excédera pas le montant de Fr. 1'000.00."* On observe que l'alinéa a disparu, pourtant on

nous en fait mention dans le rapport. Je souhaite donc qu'on mette l'alinéa dont je viens de faire lecture. C'est une proposition.

Au vote, l'ajout de l'alinéa précité est accepté par 12 voix, sans avis contraire.

Monsieur Yann Chappatte : j'ai été surpris en lisant ça, c'est à l'article 7, il y a une rédaction qui a été faite à l'article 2, lettre d) et il y a une variante à la lettre e) qui dit exactement la même chose à l'exception d'un mot, mais la signification est totalement la même. Je pense qu'il a été à un moment donné oublié de supprimer un de ces deux alinéas. Ils disent exactement la même chose. Dans les faits, je vous propose d'en supprimer un, soit la lettre e). Si vous préférez supprimer la lettre d), ça ne me gêne pas.

Au vote, la suppression de la lettre e) à l'article 7, alinéa 2 est acceptée par 10 voix, sans avis contraire.

Monsieur Yann Chappatte : à l'article 2, je reviens en arrière, dans le règlement initial, nous avions un alinéa 5 qui s'appelait à l'époque e), qui disait "*L'aliénation d'un bâtiment rend impératif l'art. 2 al c. Aucune cession ou transfert de la subvention n'est possible.*". Je ne comprends pas pourquoi il a été supprimé.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : dans l'article 2, alinéa 4, c'est dit.

Monsieur Yann Chappatte : pardon, excusez-moi, je me suis trompé, c'était le point 3, le point d), on a supprimé la fin de la phrase, c'est peut-être Claude qui va nous répondre, on nous dit qu'historiquement c'est le secrétariat communal qui tient un registre des subventions allouées dans le but de contrôler que les propriétaires ou les locataires des appartements aient leur domicile fiscal dans la Commune. Aujourd'hui, on dit juste que le secrétariat communal tient un registre des subventions allouées. Dans les faits, pour qu'on puisse récupérer un montant, je ne sais pas ce qui est préféré.

Monsieur Claude Gagnebin : si je me souviens bien, cet article a été corrigé parce que la condition que les gens aient leur domicile fiscal dans la Commune des Bois n'était pas en adéquation avec un autre article, c'est pour ça que le Délégué aux affaires communales nous a demandé de le supprimer. Cette condition était mentionnée à double, c'était donc en contradiction. C'est à l'article 2, alinéa 1.

Monsieur Yann Chappatte : concernant l'article 11, je ne sais pas si on peut faire cette proposition, mais à un moment donné on indique que si des personnes touchent des subventions, respectivement doivent les restituer, on facture des frais administratifs qui correspondent à 10 % du montant. Lorsqu'on est à l'article 11, dans les dispositions pénales, on indique juste qu'on va exiger le remboursement. Ça me gêne un petit peu en terme d'équité. Celui qui a obtenu correctement ces subventions, parce qu'il ne remplit plus les critères, devra rembourser et avoir 10 % pour les frais administratifs et celui qui les a obtenues de façon illicite ou en tout cas de façon volontaire ou pas, ne sera pas pénalisé. Je trouverais pertinent que, également à cet article 11, on indique que le montant demandé sera majoré de 10 % pour les frais administratifs occasionnés afin qu'on ait un traitement équitable entre celui qui les a perçues mais qui doit les restituer pour des raisons qui lui sont propres et celui qui les a perçues de façon intentionnelle.

Monsieur Claude Gagnebin : il s'agit de dispositions pénales. On ne peut pas majorer quelque chose dans le cadre des dispositions pénales. Ça reste réservé par une plainte au Tribunal. On ne peut pas demander une majoration. Le remboursement de la subvention avec majoration, c'est dans le cas où le propriétaire revend son immeuble avant dix ans. C'est une

condition qui est posée dans la décision du Conseil communal. Les dispositions de l'article 11 sont des dispositions pénales où on ne peut pas demander une majoration. S'il y a des frais, ce sont des frais de justice.

Monsieur Martial Farine : si ce n'est pas spécifié que les dispositions pénales sont réservées, il n'y a pas de souci. Si quelqu'un donne de fausses déclarations, il doit rembourser et une plainte pénale est déposée. On ne doit pas spécifier ça quelque part ? Du genre : demeurent réservées les dispositions en matière de faux dans les titres ou je ne sais quoi...

Monsieur Claude Gagnebin : ça, je ne peux pas te renseigner, ce n'est pas moi qui ai fait ce règlement. Ce n'est pas moi qui l'ai visualisé. Je n'ai fait que le transférer. Je ne l'ai pas suffisamment étudié pour répondre. Il semble que cette disposition-là soit suffisante. Si vous souhaitez mettre des dispositifs pénaux supplémentaires, libre à vous.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : si je comprends bien cet article, si une personne demande des subventions, qu'elle a menti par rapport à la subvention, elle est pénalisée à 100 %. Pour moi, c'est complètement correct. Quand on veut avoir des subventions, on n'a pas besoin de mentir. Soit on les a parce qu'on est correct, soit on ne les a pas et on est pénalisé à 100 %. Je pense que cet article est très bien. Après, s'il faut mettre un alinéa supplémentaire, je ne sais pas, mais pour moi cet article, si on a droit à des subventions on les a et si on n'y a pas droit et qu'on a menti pour les avoir, on est sanctionné.

Monsieur Pierre Stauffer : je crois qu'on se perd un petit peu parce que pour obtenir la subvention, on va constater le travail réalisé et le propriétaire reçoit la subvention après cela. On paie là, un petit peu pour rien.

Monsieur Yann Chappatte : j'ai juste encore une précision. J'adhère à ce qu'a dit Claude. Ce n'était pas une proposition ferme, c'était une question que je posais pour éviter qu'à la fin, juste à cause des dispositions pénales, on se fasse encore renvoyer ce règlement et qu'on doive le repasser une troisième fois. Par contre, je voulais juste préciser que dans le rapport il est mentionné que la subvention pour les panneaux photovoltaïques restait maintenue même si la Confédération ne subventionne plus ce type d'investissement. J'aimerais juste préciser qu'aujourd'hui les subventions pour panneaux photovoltaïques par la Confédération sont toujours possibles mais au travers de la société Pronovo. La Confédération continue donc de subventionner, ce n'est pas quelque chose qui a été arrêté.

Au vote, le point 8 de l'ordre du jour avec les modifications apportées est accepté à l'unanimité.

9. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Mukunga Pepe et fixer la finance d'admission

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : Monsieur Mukunga habite Les Bois depuis 2001. Vous le connaissez, il fait beaucoup de course à pied et on le voit souvent à travers le village. Il est marié, a quatre enfants. Son épouse et ses enfants sont naturalisés depuis 2018. Je vous recommande d'entrer en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il a été auditionné, il est bien intégré dans la commune. Je vous recommande d'accepter cette naturalisation.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : j'aimerais juste savoir le montant de la finance d'admission. On en n'a pas parlé. Ça reste identique ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est noté dans le rapport : Fr. 150.00.

Au vote, le point 9 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

10. Elections

- a) du Président du Conseil général
- b) du premier Vice-Président du Conseil général
- c) du second Vice-Président du Conseil général
- d) des scrutateurs
- e) d'un membre de la Commission de révision des règlements

a) Election du Président du Conseil général

Monsieur Yann Chappatte : le groupe PCSI propose la candidature de Monsieur Pierre-Alain Frésard.

Aucune autre proposition n'est faite.

Monsieur Pierre-Alain Frésard est élu Président par applaudissements.

b) Election du premier Vice-Président du Conseil général

Monsieur Pierre Stauffer : le groupe Liste libre propose la candidature de Madame Laurence Babey.

Aucune autre proposition n'est faite.

Madame Laurence Babey est élue Vice-Présidente par applaudissements.

c) Election du second Vice-Président du Conseil général

Monsieur Marcel Barthoulot : le groupe PDC propose la candidature de Monsieur Alain Paupe.

Aucune autre proposition n'est faite.

Monsieur Alain Paupe est élu second Vice-Président par applaudissements.

d) Election des scrutateurs

Monsieur Martial Farine : le groupe PS/Les Verts propose la candidature de Monsieur Edwin Bischof comme premier scrutateur.

Aucune autre proposition n'est faite.

Monsieur Edwin Bischof est élu premier scrutateur par applaudissements.

Monsieur Philippe Oppliger : le groupe UDC propose la candidature de Monsieur Raphaël Schärz comme deuxième scrutateur.

Aucune autre proposition n'est faite.

Monsieur Raphaël Schärz est élu deuxième scrutateur par applaudissements.

e) Election d'un membre de la Commission de révision des règlements

Monsieur Pierre-Yves Dubois : le groupe PS/Les Verts propose la candidature de Monsieur Martial Farine.

Aucune autre proposition n'est faite.

Monsieur Martial Farine est élu par applaudissements.

Monsieur le Président Raphaël Schärz : je trouve un peu dommageable que, vu que c'était interdit au public, il y a quand même une personne qui était présente ce soir. Je trouve que ce n'est pas respectueux vis-à-vis des personnes qui ne sont pas venues. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Pierre-Alain Frésard : je tiens à remercier Monsieur Raphaël Schärz pour son travail de Président durant cette année. Au nom du Conseil communal, je lui remets une petite attention.

De vifs applaudissements sont adressés à Monsieur Raphaël Schärz.

La séance est levée à 22 h 30.

Au nom du Conseil général

Les Bois

Le Président :

La Secrétaire :

Raphaël Schärz

Marlyse Jobin